

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHAMBLET**

**N° 2011/06/30  
SEANCE DU 30 JUIN 2011**

**L'an deux mil onze et le trente juin à vingt heures trente**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHANIER Alain, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 9 + 3 pouvoirs  
Date de la convocation : **23/06/2011**  
Date d'affichage : **01/07/2011**

**Présents : Mmes MM. CHANIER, LOT, BATISSE, BOUVIER COSSIAUX, DE LOUVIGNY, DUFFAULT, LUNEAU, MERITET,**

**Absents excusés : D. GAGNEPAIN a donné V. DE LOUVIGNY, C.BONNICHON a donné procuration à P. LOT, J.P. MICHARD a donné procuration à A. CHANIER**

**Absente non excusée : V. DAFFY, J. DEBODARD, L. FONTVIEILLE**

Monsieur Claude BATISSE est nommé secrétaire de séance.

#### **TAXE DE RACCORDEMENT ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal fixe le prix du branchement au raccordement au réseau l'assainissement à 800.00€

#### **TRAVAUX A L'EGLISE**

Le conseil municipal décide de réaliser les travaux de ravalement de la façade de l'église par l'entreprise RIBEIRO de COMMENTRY s'élevant à la somme de 4 410.00 €HT € la pose de gouttières par M. Didier SENTINELLE de COMMENTRY s'élevant à la somme de 614.00 €HT et le remplacement du plancher par M Antonio LOPES de CHAMBLET s'élevant à la somme de 1 100.00 €HT et sollicite le fonds de concours de la communauté de communes pour contribuer à l'entretien, la restauration, la sécurisation et la mise en valeur des édifices culturels.

#### **SUBVENTION TRANSPORT PISCINE**

Le conseil municipal sollicite auprès du Conseil Général une subvention pour l'aider à financer les frais de transport des élèves de l'école de CHAMBLET au Centre Aqualudique de Montluçon qui s'élèvent à la somme de 783.00€ pour l'année scolaire 2010-2011.

#### **CURAGE DE LA MARE**

Le conseil municipal décide de réaliser les travaux de curage de la mare rue de la Fontaine et accepte le devis de l'entreprise ALZIN de MALICORNE s'élevant à la somme de 2 500.00 €HT

## **VENTE IMMEUBLE IMPASSE DES TOURTERELLES**

Le maire explique à l'assemblée que suite à l'extension du centre technique municipal rue des Lavandières, l'atelier situé Impasse des Tourterelles est inoccupé et n'a plus d'utilisation pour la commune.

Le conseil municipal décide de vendre cet immeuble et fixe la mise à prix à 50 000€ net vendeur.

## **VENTE ENSEMBLE IMMOBILIER RUE DE LA FAUCHERELLE**

Le maire explique à l'assemblée que suite à la construction de l'école primaire, l'ancienne école ainsi que l'ancien logement de fonction n'auront plus d'utilisation pour la commune.

Le conseil municipal décide de vendre cet ensemble immobilier et fixe la mise à prix à 150 000 € net vendeur.

## **SOUTIEN HOPITAL**

Le maire expose à l'assemblée les différents courriers reçus concernant les problèmes soulevés à l'Hôpital de Montluçon.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Apporte son soutien pour le maintien de l'Hôpital.
- Se positionne contre les directives de l'ARS :
  - La complémentation de l'offre de soins pluridisciplinaires dans le territoire de santé de Montluçon, équitable et accessible à tous, notamment en ce qui concerne l'urologie, la radiothérapie, les soins de suite et de rééducation, la cardiologie...
  - La suppression de la 2<sup>ème</sup> ligne de SMUR, fleuron d'une médecine d'urgence incontournable.
  - La fermeture du service d'oncologie à l'hôpital.
  - La perte de l'activité programmée de la chirurgie viscérale à l'hôpital.
  - La suppression de 60 postes équivalents temps plein en l'espace de 18 mois.

## **GENIE CIVIL POUR FRANCE TELECOM LIE AU RENFORCEMENT BASSE TENSION DU POSTE « LE CHEROUX »**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants : Réalisation de la dissimulation coordonnée du réseau de télécommunication

L'estimation des dépenses s'élève à : **6 900.00 €**

Le Conseil Municipal prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **3 450.00 €**

## **ECLAIRAGE PUBLIC LIE AU RENFORCEMENT DU RESEAU BASSE TENSION DU POSTE « LE CHEROUX»**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants : Eclairage public lié au renforcement basse tension du poste « Le Chéroux ».

L'estimation des dépenses s'élève à : **12150.00 €**

Le Conseil Municipal prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **6 720.00 €**

## **DEPOT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES**

Le maire expose à l'assemblée que la commune possède beaucoup de documents anciens qui seraient plus en sécurité aux Archives Départementales de l'Allier.

Ces documents restent néanmoins propriété de la commune.

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer les archives communales aux Archives Départementales de l'Allier.

## **MISSION MAITRISE D'ŒUVRE AMENAGEMENT VC 9**

Le maire fait part à l'assemblée de l'appel d'offres lancé pour une mission de maîtrise d'oeuvre concernant l'aménagement de la VC9.

Suite à l'analyse des offres réalisée par l'ATDA.

Le conseil municipal décide de retenir la SARL GEOVRD de Montluçon qui répond le mieux aux critères retenus pour une montant de 7 900.00€ HT